

Séance publique du 12 novembre 2007

Délibération n° 2007-4523

commission principale : développement économique

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2006 - Exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société SECIL SA**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi dite démocratie de proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports ; laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

Le Centre de congrès est exploité sous forme d'affermage dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de six ans (2001-2006) par la société Secil SA.

Le rapport du délégataire, présenté au conseil de Communauté, pour l'exercice 2006 contient :

- un compte-rendu financier comprenant une note sur les comptes 2006, un compte d'exploitation, la certification du commissaire aux comptes, le tableau des immobilisations, le bilan de Secil SA et la liste des engagements à incidence financière,

- un compte-rendu technique comprenant des données d'exploitation (effectif, évolution des ouvrages et matériels, plan d'actions commerciales, rapport sur la qualité du service rendu), de fréquentation (chiffre d'affaires par type d'activité, manifestations accueillies en 2006) et des informations sur les tarifs de location d'espaces.

Ce rapport est soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux. Il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte.

Les principales données de l'exercice 2006, à comparer avec les années précédentes, sont les suivantes :

Libellé		2001	2002	2003	2004	2005	2006
activité	fréquentation						
	- participants (congrès/réunions...)	111 545	116 812	109 158	107 501	174 908	320 399
	- visiteurs (salons/expos...)	72 200	83 700	76 550	89 150	73 950	138 307
	taux d'occupation	35 %	36 %	33 %	29 %	34 %	30 %
	chiffre d'affaires (en k€)						
	- réalisé	8 677	9 213	9 354	8 464	10 213	14 754
	- prévu	8 235	8 471	8 738	15 667	17 430	18 869
financier (en k€)	charges d'exploitation	- 7 244	- 7 660	- 8 047	- 7 494	- 8 517	- 12 626
	résultat d'exploitation	1 433	1 553	1 307	970	1 695	2 128
	redevances	- 1 055	- 1 062	- 993	- 929	- 1 080	- 1 732
	résultat de la délégation						
	après redevances	562	588	312	59	661	1 131

L'année 2006 est à la fois la dernière année du contrat d'affermage pour l'exploitation du Centre de congrès et l'année de mise en service de l'extension du Centre de congrès.

Il est à noter que le contrat initial prévoyait une livraison de l'extension en 2004 alors qu'elle n'a finalement été livrée qu'en 2006. Le compte d'exploitation annexé au contrat à l'origine ne peut donc pas servir de base de comparaison avec le réalisé dans la mesure où il comptabilise trois années d'exploitation de l'extension.

En ce qui concerne la fréquentation, l'année 2006 enregistre une évolution sensible du fait de l'ouverture de l'extension. Ainsi, le nombre de participants à des congrès, réunions ou séminaires et de visiteurs à des expositions ou salons progresse de plus de 80 % par rapport à 2005.

Le taux d'occupation semble en baisse en 2006 par rapport à l'année précédente (- 4 points) mais est en réalité pénalisé par la date d'ouverture de l'extension (2 juin 2006) qui augmente l'impact de la période creuse des vacances d'été. De fait, le taux d'occupation de l'extension sur 2006 n'est que de 24 %, alors qu'à périmètre constant le taux d'occupation du Palais des congrès aval progresse : passage de 34 % en 2005 à 37 % en 2006.

Quant au chiffre d'affaires, il est en augmentation de 45 % en 2006 par rapport à l'année précédente. L'extension a surtout permis d'accueillir des manifestations de taille plus importante et donc d'accroître le chiffre d'affaires moyen par manifestation : il croît de 50 %, passant de 10 879 € en 2005 à 15 358 € en 2006.

Néanmoins, l'activité de la délégation en terme de chiffre d'affaires est peu comparable aux prévisions initiales compte tenu du décalage de livraison de l'extension : en effet, sur la durée du contrat, le chiffre d'affaires total atteint 60,7 M€ contre 77 M€ prévus.

La redevance versée au délégant pour l'exercice 2006 atteint 1,73 M€, soit 1,3 M€ pour la redevance fixe et 400 k€ pour la redevance variable. L'augmentation sensible par rapport aux années antérieures traduit la mise en service de l'extension sur six mois de l'année 2006.

Au global, le résultat final de la délégation sur la durée du contrat est inférieur à la prévision en valeur absolue (3,3 M€ réalisés contre 4 M€ prévus), mais légèrement supérieur aux prévisions en pourcentage du chiffre d'affaires (5,46 % réalisés contre 5,24 % prévus).

En conclusion, l'exercice 2006 est une très bonne année pour l'exploitation du Centre de congrès dans la mesure où elle a permis de bénéficier pleinement de l'ouverture de l'amphithéâtre ;

Vu ledit rapport ;

Où l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 8 novembre 2007 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2006 établi par la société Secil SA au titre de la délégation d'exploitation du Centre de congrès de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,